

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 23 septembre 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM), M. JASPART (représenté par Mme AVENA), Mme OBRIOT (représentée par Mme POLONCEAU).

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 17 septembre 2014

Délibération n° : 55-2014

Objet : Centre social Balzac – programme Activ'Santé

L'Association Profession Sport Animation Loisirs Culture (APSALC) propose de mettre en place au centre social Balzac le programme Activ'Santé.

Activ'Santé est un dispositif de prévention et de lutte contre la sédentarité par la pratique d'activités physiques adaptées à l'état de santé de chacun. Destiné prioritairement aux adultes âgés ou fragiles (diabétiques notamment), ce dispositif régional est coordonné par le médecin conseiller de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Un bilan de santé individuel réalisé par le Centre d'Examens de Santé sera le préalable à la participation des personnes.

Le programme se déroulera ensuite à raison d'une séance d'1 h 30 par semaine, hors vacances scolaires sous la forme de cycles d'activités variées : marche nordique, jeux de balles, gymnastique douce, ateliers équilibre, jeux de raquettes... En fin de chaque cycle, des sorties conviviales seront organisées avec les participants. Ces rencontres seront l'occasion de parler, d'échanger, d'écouter, de créer du lien social et de la convivialité entre les participants. De surcroît, des séances sur des thématiques de santé seront programmées au cours de l'année.

Ce dispositif s'adressera à un public sédentaire, fragile ou précaire. La conseillère ESF du centre social Balzac aura, quant à elle, pour mission d'orienter les publics correspondant aux critères définis en lien avec les professionnels des structures sociales du quartier.

L'encadrement sera assuré par un intervenant sportif, spécialement formé à l'animation de ce type d'atelier, salarié de l'APSALC.

Le programme pour l'année 2014-2015 comportera 29 séances d'1 h 30 + 1 séance de bilan de santé et des sorties conviviales pour un coût total de 2 094,50 € qui sera facturé au centre social Balzac. Une évaluation à six mois est prévue dans le cadre de la convention jointe à la présente délibération.

Il est proposé de fixer le tarif à 30 € pour l'année scolaire pour les usagers de ce programme, fractionnable en 3 tranches de 10 €, ce qui représentera une participation financière d'environ 1 € par séance. Sachant que des personnes sont susceptibles d'intégrer le dispositif en cours d'année, il leur sera proposé un tarif équivalent au nombre de séances restantes pour l'année scolaire en cours multiplié par 1 €.

Sur cette base, et à raison de 15 participants en moyenne par séance, la charge nette du CCAS pourra s'établir aux environs de 1 600 €.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à la signer ;
- approuvent le tarif de 30 € pour l'année scolaire, fractionnable à 1 € par séance pour les personnes intégrant le programme en cours d'année.

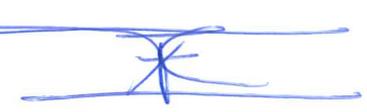
Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DISH : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,




Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 24 SEP. 2014

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

02 OCT. 2014

